

Conventionnez-vous en quelques clics



Rendez-vous sur espace-ptl.ancv.com
et suivez les étapes détaillées dans cette plaquette

COMMENT VOUS CONVENTIONNER EN LIGNE ?



Une démarche simple et rapide en 2 étapes

Etape 1 : Créer mon compte sur espace-ptl.ancv.com



Cliquez sur « **Créer mon compte** » et vérifiez votre éligibilité au Chèque-Vacances ou au Coupon Sport.

À noter
Munissez-vous de votre numéro de Siret et de votre RIB au format pdf, jpg, gif ou png



Pour accepter le e-Chèque-Vacances, vous devez au préalable être conventionné au Chèque-Vacances



Vous êtes éligible ? Créez votre compte afin de recevoir par e-mail votre identifiant et un lien de connexion.

Cliquez sur le lien et connectez-vous avec ces identifiants.



Conservez précieusement votre identifiant et votre mot de passe! Une fois conventionné, ils vous permettront de vous connecter à votre Espace dédié

Identifiant : numéro de convention reçu par e-mail
Mot de passe : mot de passe saisi par vos soins

Etape 2 : Compléter ma demande de conventionnement

1- Le choix des produits

Choisissez le(s) produit(s) pour le(s)quel(s) vous êtes éligible et souhaitez vous conventionner.

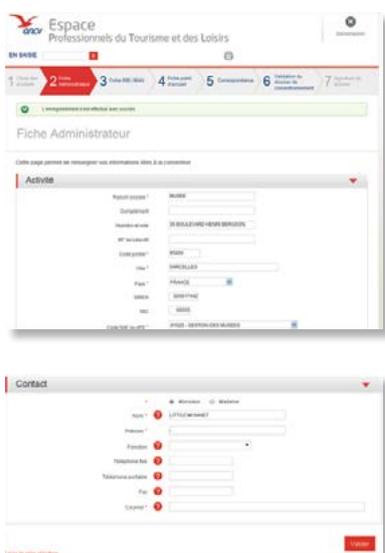


À noter

Si vous êtes éligible aux deux produits, vous serez automatiquement dirigé vers le dossier Coupon Sport, après avoir rempli et signé votre dossier Chèque-Vacances.

2- La fiche administrateur

Indiquez l'ensemble des données nécessaires à l'établissement de votre convention : activité, adresse et coordonnées du signataire.



3- La fiche RIB/IBAN

Indiquez ici les coordonnées bancaires du compte sur lequel vous souhaitez recevoir vos remboursements, ainsi que les coordonnées du titulaire du compte.

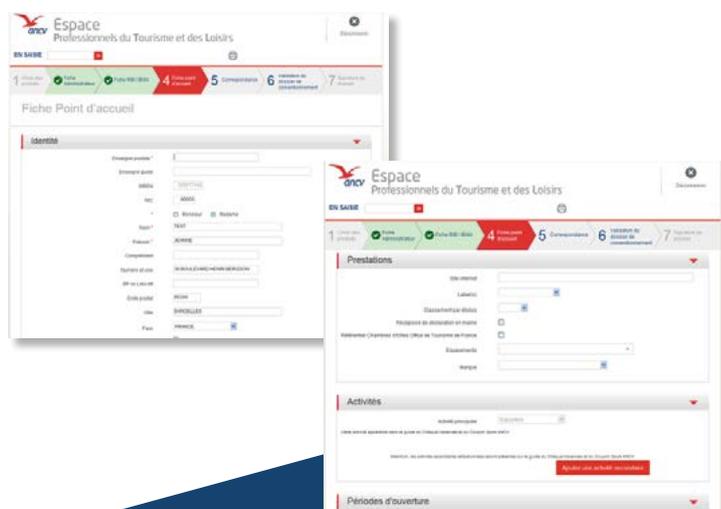
Important
Vous devez télécharger votre RIB/IBAN dans un des formats suivants : pdf, jpeg, gif ou png. Ce document est indispensable !



4- La fiche point d'accueil

Un point d'accueil est un établissement dans lequel vous allez accepter les Chèques-Vacances et/ou les Coupons Sport comme moyen de paiement.

Les informations saisies sur cette fiche apparaîtront sur le guide Chèque-Vacances, Coupon Sport et e-Chèque-Vacances, et seront visibles par tous les bénéficiaires des titres qui recherchent des lieux d'acceptation sur guide.ncv.com.



5- La correspondance

L'écran « **Correspondance** » vous permet de choisir l'adresse à laquelle vous recevrez vos documents.

Les bordereaux de remise vous seront envoyés à l'adresse du destinataire sélectionné à cette étape.

	à l'adresse de l'administrateur PTL	à l'adresse du RID / IBAN	à l'adresse du ou des Point(s) d'accueil
A quelle adresse souhaitez-vous recevoir les carnets de bordereaux :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A quelle adresse courriel souhaitez-vous être informé de la mise à disposition de vos bordereaux de règlement :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Souhaitez-vous recevoir les bordereaux de règlement : Sur mon espace professionnel du tourisme et des loisirs

Pour modifier votre envoi dans Chorus Portail Pro 2017 (CPP2017), veuillez-vous rendre sur la Fiche Administrateur

Valider

Vous pouvez choisir de les recevoir :

- à l'adresse du signataire (Administrateur PTL)
- à l'adresse de l'encaisseur (RIB/IBAN)
- à l'adresse du Point d'accueil

Les bordereaux de règlement seront mis à disposition sur votre espace dédié, dans «Suivi des remboursements». Vous en serez informés par courriel, à l'adresse choisie dans l'écran «Correspondance».

6- La validation du dossier

Cette étape vous permet de valider les informations saisies. Vous pouvez toujours revenir sur les étapes précédentes pour les corriger tant que vous n'avez pas validé votre dossier.

7- La signature du dossier

Saisissez le code de signature que vous avez reçu par courriel ou SMS, et cliquez sur « **Signer** ».

Votre dossier est transmis à l'ANCV pour validation et signature. Vous serez informé par e-mail de la finalisation du conventionnement.

